



Paris, le lundi 16 décembre 2013

Circulaire : 029-13

Émetteur : Direction des Etudes et Statistiques

Objet : Application Tableau de bord de la formation professionnelle

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Depuis plusieurs années, l'Ucanss vous sollicite afin d'établir le tableau de bord de la formation professionnelle, outil de recueil de données complémentaire à la déclaration fiscale 2483.

Le tableau de bord de la formation professionnelle permet de suivre l'utilisation des dispositifs d'accès à la formation prévus par les dernières réformes légales et par l'accord de branche du 3 septembre 2010 relatif à la formation tout au long de la vie professionnelle des personnels des organismes du Régime général de sécurité sociale.

Les éléments recueillis via cet outil permettent à la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) de réaliser tous les ans le rapport sur la formation professionnelle au sein du Régime général.

Afin de sécuriser le processus de remontée de ces données, l'Ucanss a développé une nouvelle application informatique qui sera mise en ligne sur le portail extranet de l'Ucanss (<http://extranet.ucanss.fr>) en février 2014. Celle-ci se substitue au dispositif de recueil de données via un fichier Excel qui prévalait jusqu'à présent.

1/ Dans un contexte de simplification des processus, l'Ucanss met à votre disposition une nouvelle application.

Cette application permettra à vos collaborateurs de saisir en ligne les données et de les contrôler. Une action de clôture vous sera simplement demandée dès finalisation de votre tableau de bord pour la prise en compte de vos données par l'Ucanss à des fins statistiques.

En liaison avec l'application « déclaration fiscale 2483 », les données communes seront automatiquement reprises dès validation de votre déclaration fiscale sur le site de l'Ucanss.

Vous pourrez également disposer d'une synthèse au format Pdf de votre tableau de bord, et d'un historique de tous les tableaux de bord saisis sur l'application à compter de l'année 2014.

2/ Les informations pratiques relatives à cette nouvelle application

La mise à disposition de cette application rend inutile l'envoi de tout message à l'Ucanss.

- **L'accès et la sécurisation des données**

L'accès à l'application du tableau de bord de la formation professionnelle est sécurisé. Il est réservé aux seules personnes habilitées par les Directeurs d'organismes. Les utilisateurs y accéderont au moyen d'un login et d'un mot de passe.

Il est très important que vous demandiez dès maintenant l'habilitation à cette application en utilisant le lien qui vous est envoyé par mél. Au moins une personne de chaque organisme du Régime général (à l'exception des Caisses nationales, de leurs établissements et des organismes qui emploient moins de 10 salariés) devra en effet être habilitée avant la mise en ligne prévue pour le mois de février 2014.

Dès sa mise en ligne, l'application apparaîtra alors dans l'espace « Mon compte » du portail de l'Ucanss après authentification avec code d'accès.

- **Aide en ligne**

Une aide en ligne sera consultable depuis la page d'accueil et en bas de l'application en cliquant sur le lien « aide ».

Pour toute interrogation, la boîte mél sostbfp@ucanss.fr est mise à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de mes salutations distinguées.



Didier Malric
Directeur